

INVENTAIRE RÉALISÉ PAR :

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                      |          |
|----------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>                                      | <b>1</b> |
| <b>DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS .....</b>                           | <b>2</b> |
| <b>A. Identification.....</b>                                        | <b>2</b> |
| <b>B. Histoire du producteur et des archives .....</b>               | <b>2</b> |
| <i>B.I. Histoire du producteur.....</i>                              | <i>2</i> |
| <i>B.II. Histoire des archives .....</i>                             | <i>3</i> |
| <b>C. Contenu et structure .....</b>                                 | <b>4</b> |
| <i>C.I. Portée et contenu .....</i>                                  | <i>4</i> |
| <i>C.II. Tri et élimination .....</i>                                | <i>4</i> |
| <i>C.III. Accroissement .....</i>                                    | <i>4</i> |
| <i>C.IV. Mode de classement .....</i>                                | <i>4</i> |
| <b>D. Consultation et utilisation .....</b>                          | <b>4</b> |
| <i>D.I. Conditions d'accès .....</i>                                 | <i>4</i> |
| <i>D.II. Conditions de reproduction .....</i>                        | <i>4</i> |
| <b>E. Sources complémentaires.....</b>                               | <b>5</b> |
| <b>F. Contrôle .....</b>                                             | <b>5</b> |
| <b>INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ARRONDISSEMENT PSC DE MOUSCRON..</b> | <b>6</b> |
| <b>A. Secrétariat de l'arrondissement.....</b>                       | <b>6</b> |
| A.I. Gestion organisationnelle de l'arrondissement .....             | 6        |
| A.II. Correspondance.....                                            | 7        |

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

### A. Identification

*Référence* : BE\_CPCP\_PARTI\_ARR\_PSC\_MOUSCRON

*Nom* : Fonds de l'arrondissement PSC de Mouscron

*Dates* : 1971-1997

*Niveau de description* : Dossier

*Importance matérielle* : 0,12 m.l. (1 boîte)

*Support* : papier

### B. Histoire du producteur et des archives

#### **B.I. Histoire du producteur**

L'arrondissement PSC de Mouscron était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.

Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci.

Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans

ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Mouscron comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

➤ Le Bureau :

Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.

➤ Le Comité :

Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.

➤ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élisait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.

➤ La Présidence :

Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

## **B.II. Histoire des archives**

Le fonds de l'arrondissement PSC de Mouscron est constitué d'archives qui étaient conservées dans les caves de l'ancien siège du PSC au n°45 de la rue des Deux-Églises. Celles-ci ont été transférées au sein de la nouvelle implantation du centre d'archives du CPCP à Louvain-la-Neuve où elles ont été inventoriées.

## **C. Contenu et structure**

### **C.I. Portée et contenu**

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une période allant de 1971 à 1997. On y retrouve des archives relatives au secrétariat de l'arrondissement (notes manuscrites et dactylographiées, correspondance, listings...) traitant notamment de la situation de l'arrondissement PSC de Mouscron.

### **C.II. Tri et élimination**

Aucune élimination n'a été réalisée.

### **C.III. Accroissement**

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est possible dans le cas où de nouveaux versements seraient opérés.

### **C.IV. Mode de classement**

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Secrétariat de l'arrondissement
  - A.I. Gestion organisationnelle de l'arrondissement
  - A.II. Correspondance

## **D. Consultation et utilisation**

### **D.I. Conditions d'accès**

La consultation des archives est libre avec l'accord de l'archiviste.

### **D.II. Conditions de reproduction**

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives du CPCP sont d'application.

## **E. Sources complémentaires**

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

## **F. Contrôle**

L'inventaire a été réalisé en juillet 2025 par l'historien-archiviste du Centre d'archives du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

## INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ARRONDISSEMENT PSC DE MOUSCRON

### A. Secrétariat de l'arrondissement

#### A.I. Gestion organisationnelle de l'arrondissement

##### Documents relatifs au fonctionnement de l'arrondissement

Référence : PSC\_MOUSCRON\_A\_I\_001

Dates : 1971-1974

Importance matérielle : 1 chemise

Description :

- Notes manuscrites relatives à la situation au sein de l'arrondissement PSC de Mouscron (1971-1972)
- Articles de presse (1972)
- Listings (1972) :
  - o des Jeunes Sociaux Chrétiens de l'arrondissement de Mouscron
  - o des mandataires PSC de l'arrondissement de Mouscron
  - o des membres du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) de l'arrondissement de Mouscron
- Notes (1972-1974) :
  - o « Ploegsteert - Compte-rendu de la réunion de constitution du groupe PSC » (6 avril 1972)
  - o « La situation de la région Mouscron-Comines » (29 mai 1972)
  - o « Aperçu de la situation du PSC à Mouscron à l'occasion de la visite du président national Charles-Ferdinand Nothomb » (1972)
  - o « Arrondissement de Mouscron : Situation » (1972)
  - o « Fourons et Mouscron-Comines...Une double injustice » (1972)
  - o « La situation de la commune d'Herseaux » (1972)
  - o « PSC section Luigne - Rapport en vue de la visite du président national » (1972)
  - o « Mouscron-Comines : Un arrondissement qui travaille à résoudre ses problèmes - Pas de gémissements...mais des réalisations ! » (1972)
  - o « Bulletin de santé de l'arrondissement de Mouscron » (1974)

## **A.II. Correspondance**

### **Correspondance 1971-1997**

*Référence* : PSC\_MOUSCRON\_A\_II\_001

*Dates* : 1971-1997

*Importance matérielle* : 1 chemise

*Description* :

- Correspondance diverse échangée, principalement, par les députés-bourgmestres PSC de Mouscron (Raymond Devos puis Jean-Pierre Detremmerie) ou le secrétaire d'arrondissement Pierre Ameloot avec le président du PSC Charles-Ferdinand Nothomb ou les secrétaires généraux du PSC (Jean Mernier, Raymond Langendries puis Jean-François Brouillard) (1971-1997)